



CONFÉRENCE DES MINISTRES
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
DE LA FRANCOPHONIE

Dakar, le 27 JAN 2020

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

A

Tous les Ministres des Etats et
Gouvernements membres de la
CONFEJES

Réf. : 00057

Objet : Relance de l'appel à candidature au poste de Directeur adjoint des Programmes EPS/Sport.

Madame, Monsieur le Ministre,

En application de l'article 19 du Statut du personnel, relatif aux conditions de nomination des Directeurs adjoints au Secrétariat général de la CONFEJES, j'ai l'honneur de vous transmettre par la présente, le rappel de candidature au poste de **Directeur adjoint des Programmes EPS/Sport (DEPS/A)**.

Tout Etat et gouvernement membre de plein droit à jour de ses cotisations statutaires peut présenter des candidats.

Les candidats aux fonctions de Directeur adjoint doivent être des cadres supérieurs et justifier d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans (05) en rapport avec la fonction à occuper.

La durée du mandat est de trois (03) ans renouvelable une fois (si les résultats obtenus sont jugés excellents).

Le dossier de candidature comprend les pièces suivantes :

- une lettre officielle de candidature présentée par le Gouvernement du pays d'origine du candidat mentionnant l'accord de mise à disposition à la CONFEJES du candidat, s'il est retenu ;
- une lettre de motivation du candidat ;
- un curriculum vitae ;
- une copie légalisée des titres et diplômes ;
- un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- un certificat médical de visite et contre visite attestant de l'aptitude du candidat ;
- un extrait d'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité ;
- une attestation du Ministre de la Fonction publique du pays ou tout autre organisme concerné, précisant que la date à laquelle le candidat sera admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite, n'interviendra pas avant la fin de son mandat en cas de nomination de ce dernier par la CONFEJES.

En cas de renouvellement, le dossier de candidature sera réduit aux pièces suivantes:

- une lettre officielle de candidature présentée par le Gouvernement du pays d'origine du candidat ;
- une lettre de motivation du candidat ;
- un certificat médical de visite et contre visite attestant de l'aptitude du candidat. ;
- une attestation du Ministre de la Fonction publique du pays ou tout autre organisme concerné, précisant que la date à laquelle le candidat sera admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite, n'interviendra pas avant la fin de son mandat en cas de nomination de ce dernier par la CONFEJES.

Ledit dossier doit être adressé au Président en exercice de la CONFEJES à l'adresse suivante **KM 6, Avenue Cheikh Anta Diop, Stèle Mermoz, 1^{er} étage du bloc des immeubles - Aile intérieure - BP 3314 Dakar-Sénégal**, Tél : (221) 33 859 27 09.

Messagerie : secretariat.general@confejes.org

La date limite de recevabilité des dossiers est fixée au plus tard le 27 février 2020.

La procédure de sélection prévoit un entretien des candidats présélectionnés par une commission spécialisée supervisée par le Secrétaire général. **Les épreuves de recrutement se dérouleront du 04 au 06 mars 2020 à partir de 08 heures au siège de la CONFEJES à Dakar.**

Les frais de transport et de séjour des candidats sont à la charge de leur pays.

Conformément à l'article 80 du Statut du Personnel, le salaire du personnel cadre international mis à disposition du Secrétariat général est à la charge du pays d'origine. Il en est de même pour les frais de voyage pour la prise de fonction, le congé annuel et le départ définitif.

Pendant la durée du mandat, la CONFEJES verse au personnel cadre ressortissant d'un pays en développement, une indemnité de fonction (article 82 du statut du personnel). Cette **indemnité mensuelle est de 750 000 FCFA** selon les textes réglementaires.

Vous souhaitant bonne réception, veuillez agréer, **Madame, Monsieur le Ministre**, l'expression de ma haute considération.

Bouramah ALI HAROU NA

Pièce jointe : Fiche de description de poste



FICHE DE DESCRIPTION DES FONCTIONS DE DIRECTEUR ADJOINT DES PROGRAMMES EPS/SPORT

INTITULÉ DU POSTE : Directeur adjoint des Programmes EPS/Sport

MISSIONS :

Sous l'autorité du Secrétaire général et sous la direction du Directeur des Programmes EPS/Sport, il est chargé des tâches ci-après :

ACTIVITES ET TACHES GENERALES :

- exécuter des programmes retenus par la conférence qui lui sont confiés ;
- assister le directeur dans ses tâches de planification et d'évaluation des programmes ;
- mettre en œuvre tout programme conduit en collaboration avec le ministère de la jeunesse et des sports et/ou le mouvement sportif ;
- participer à la production des rapports pour les programmes et projets le concernant ;
- participer à l'élaboration des outils de suivi, de contrôle et d'évaluation ;
- toute autre mission à lui confier par le secrétaire général en concertation avec le directeur des programmes EPS/Sport ou par celui-ci.

ACTIVITES ET TACHES SPECIFIQUES :

- participer activement au développement du sport de proximité ;
- participer activement à la promotion du sport scolaire ;
- organiser de façon matérielle les stages et séminaires se déroulant dans le domaine EPS/Sport (le volet financier relevant de la Direction administrative et financière).

PRÉREQUIS ET COMPÉTENCES NÉCESSAIRES

-
-